tative, affectés à l'usage commun de tout ou partie des lots de volumes composant l'ensemble immobilier, que ceux-ci soient ou non la propriété de l'association: établissement de tous règlements intérieurs fixant les conditions d'utilisation et de fonctionnement des biens et équipements à usage commun, ainsi que des circulations grevées de servitudes; contrôle du respect des servitudes profitant à l'un ou à l'autre des lots de volumes et si nécessaire l'exercice de toutes actions afférentes à ce contrôle; répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association, ainsi que le recouvrement de toute somme due à l'association et le paiement des dépenses de ladite association; création de tous éléments d'équipement nouveau qui se révéleraient nécessaires aux membres de l'association; études, démarches, négociations, passation de contrats et marchés avec toutes administrations et collectivités locales ou toutes entreprises privées, d'une manière générale, toutes prestations exécutées dans l'intérêt général des propriétaires, et ce ne vue d'une meilleure utilisation des espaces et équipements communs à tout ou partie des propriétaires de l'ensemble immobilier; l'association assumera toutes les dépenses en conséquence de ce qui précède; Siège social: 83, rue de Bercy 75012 Paris. Date de délivrance du récépissé: 4 avril 2011.

# 76 - SEINE-MARITIME

#### Créations

1723 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES FALAISES DOREES BATIMENT A – ASLFDA. Objet: entretien des biens communs, appropriation desdits biens; cession à titre onéreux ou gratuit; contrôle de l'application du cahier des charges de l'ensemble immobilier; gestion et police des biens; répartition des dépenses et recouvrement. Siège social: 48, rue du 11 Novembre, 76910 Criel-sur-Mer. Date de délivrance du récépissé: 1<sup>ex</sup> avril 2011.

# 77 - SEINE-ET-MARNE Créations

1724 – Déclaration à la sous-préfecture de Torcy. ASL LE PARC JULIA EST. Objet: acquisition, propriété, garde, gestion et entretien des espaces, ouvrages et équipements présentant un intérêt collectif pour les membres de l'association, étant ici précisé que ces espaces, ouvrages et équipements, pour le cas où ils ne seraient pas rétrocédés à une collectivité publique, seront cédés gracieusement (moyennant le prix symbolique de 1 €) par le requérant à l'association, que cette cession pourra intervenir à tout moment après constitution de l'association et que, quelle que soit la date de la cession, la garde, la gestion et l'entretien de ces espaces, ouvrages et aménagements incomberont à l'association; possibilité de mise en œuvre de toutes actions tendant à faire respecter les servitudes, règles d'intérêt général, charges et conditions résultant du cahier des charges; maintien de l'harmonie architecturale du groupe d'habitations, de son affectation résidentielle, des avantages présentés par les constructions, les espaces libres, la tranquillité et l'hygiène; le respect et l'exacte observation des servitudes, règles d'intérêt général, charges et conditions résultant du cahier des charges. Siège social: ZAC des Deux-Golfs, quartier de l'Est, lot ES 3.6, 77700 Bailly-Romainvilliers. Date de délivrance du récépissé: 28 mars 2011.

1725 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU MOULIN. Objet: acquérir, gérer et entretenir des terrains et équipements communs. Siège social: 2, impasse du Bief, 77150 Férolles-Attilly. Date de délivrance du récépissé: 28 mars 2011.

1726 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. ASSOCIATION SYNDICALE LES VERTS PRES. Objet: acquisition, gestion, entretien et amélioration de la voirie des espaces verts, des parkings et des installations d'eau, de gaz, de chauffage, d'éclairage et de distribution d'énergie électrique, toutes installations d'intérêt commun et tous terrains propriété de l'association; l'association aura la propriété des ouvrages qui seront réalisés dans le but ci-dessous et qui n'auraient pas été remis à la commune; l'entretien, la conservation et la surveillance générale du lotissement ou de certains éléments de celui-ci tels que jardins, clôtures et haies; la charge des prestations d'entretien et gestion pour le compte et aux frais exclusifs d'un ou plusieurs propriétaires ou copropriétaires associés; les organes administratifs sont à l'assemblée générale, le syndicat et le directeur. Siège social: 2, rue des Verts-Prés, 77220 Tournan-en-Brie. Date de délivrance du récépissé: 1<sup>es</sup> avril 2011.

#### Dissolutions

1727 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE RESIDENCE DES CHARMES. Siège social: 1, rue du Hameau, 77176 Savigny-le-Temple. Date de délivrance du récépissé: 30 mars 2011.

### 78 - YVELINES

### **Modifications**

1728 – Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. Ancien titre: ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LOTIS-SEMENT LES GRANDS VERGERS A ORGEVAL. Nouveau titre: ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE L'ALLEE DES GRANDS VERGERS A ORGEVAL. Modifications statutaires: art. 1et, 2, 22 et 4. Siège social: 14, allée des Grands-Vergers, 78630 Orgeval. Date de délivrance du récépissé: 28 mars 2011.

1729 – Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES RESIDENCES DU CHATEAU EST. Modifications statutaires: articles 1.2 (supprimé), 2.1.b, 3.2, 4.1, 4.12, 5.3, 5.4, 7.1, 7.3, 8.3, 8.7, 8.8, 8.9, 9.2, 10.3, 10.6, 11, 12.5 et 14. Siège social: 1, rue Henri-Husson, 78320 Le Mesnil-Saint-Denis. Date de délivrance du récépissé: 30 mars 2011.

## 83 - VAR

#### Créations

1730 – Déclaration à la préfecture du Var. ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE LES RESIDENCES ARAMON. Objet: réalisation des travaux communs prévus dans le permis de construire valant division parcellaire cité en préambule ainsi que les travaux de mise en œuvre de la servitude de passage grevant la parcelle F n° 27; les dits travaux ont fait l'objet d'un plan et d'un descriptif détaillé établi par le bureau d'études de l'opération. Le bureau d'études de l'opération assurera une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux objet de l'AFUL; proposera les bons à payer de l'entreprise à la signature du président de l'AFUL et les transmettra au notaire chargé de l'opération. Garde, gestion, entretien, éventuellement propriété, des installations, équipements, ouvrages et biens mobiliers et immobiliers d'intérêt collectif de l'ensemble immobilier, en particulier de ceux dont elle a la charge de la réalisation et qui font l'objet d'un descriptif. Leur amélioration et création de tous nouveaux équipements et aménagements d'intérêt collectif, par l'acquisition ou la location de tout ouvrage ou par l'exécution de tous travaux, dans le périmètre défini plus haut ou, par exception, à l'extérieur de celui-ci, s'il y avait lieu. Le cas échéant, cession à titre gratuit ou onéreux, à la commune ou à tout autre établissement du patrimoine de l'AFUL ou de partie de ce patrimoine. Fixation du montant de la contribution des membres aux dépenses, répartition des dépenses entre les membres de l'AFUL, ainsi que recouvrement et paiement de ces dépenses. A ce sujet, il est rappelé que le coût total des travaux communs à réaliser par l'AFUL dans le cadre de son objet 1. A fait objet d'une consignation sur le comptre du notaire de l'opération. Ces sommes ne peuvent en aucun cas être affectées à une ration. Ces sommes ne peuvent en aucun cas être affectées a une autre destination que la réalisation des travaux communs avant parfait achèvement desdits travaux. Représentation des intérêts collectifs des propriétaires concernant l'usage et la valeur de leurs biens immobiliers. Police des biens communs et équipements collectifs, établissement de tous cahiers des charges et règlements intérieurs pour la gestion de ces biens et équipements, leurs modification et suppression. D'une manière générale, toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets ci-dessus définis, notamment réception de toutes subventions et conclusion de tous emprunts. Siège social : toutes subventions et conclusion de tous emprunts. Siège social : chemin des Trémourèdes, 83210 Cuers. Date de délivrance du récépissé : 21 mars 2011.

1731 – Déclaration à la préfecture du Var. ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSE-MENT LES JARDINS DE SAINT-JEAN. Objet: acquisition, gestion et entretien des parties communes au lotissement, particulièrement des voies créées; installation, ouvrages, réseaux et espaces communs jusqu'à leur classement éventuel dans la voirie communale, la charge des prestations d'entretien et de gestion pour le compte et aux frais de ses membres. Siège social: 299, chemin de Saint-Jean, 83140 Six-Fours-les-Plages. Date de délivrance du récépissé: 31 mars 2011.

1732 – Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. LOTIS-SEMENT LES HAMEAUX DE PLAN FLORENT. *Objet*: acquisition, gestion et entretien des parties communes du lotissement,